CDG83
Arrivée n°
NUM 2023-6541 NUM
Enregistrée le 11/08/2023

COMMUNE DE
GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

N° 23/214

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE
ANNEE 2023

Nous, Maire de Gassin (Var),

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L521-1, L522-1 à L522-6 et L522-23 à L522-31,

Vu les Décrets n°87-1107 et n° 87-1108 du 30/12/1987 modifiés portant organisation de carrière et échelonnement indiciaire,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération n° 17/78 en date du 24/08/2017, portant détermination des ratios promus/promouvables,

Vu l'arrêté n° 21/78, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 12/03/2021, avec effet au 1er avril 2021, après avis du comité technique en date du 09/03/2021,

A R R E T O N S

Article Premier :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE après réussite à l'examen professionnel, est fixé comme suit pour l'année 2023 :

NOM Prénom	Rang de classement	Grade actuel de l'agent	Promouvable à la date du
MACQ Sabrina	1	5ème échelon Ancienneté au 01/09/2023 2 mois 7 jours	01/09/2023

Article deux :

Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité.

Fait à Gassin, le 10 août 2023
Le Maire,
Anne-Marie WANIART

Transmis au Centre de Gestion

Le 11 AOUT 2023

MAIRIE DE GASSIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
83 (Var)